



COMPTE RENDU DE LA REUNION MULTI ACTEURS N°1 SUR LE FONCIER

Dans le cadre de l'objectif 3 de JASS, sous le volet coalition Building « **Amélioration de la base de données probantes pour une conception, une mise en œuvre et une action coordonnée plus efficaces des programmes de stabilisation entre les principales parties prenantes** », des réunions périodiques doivent se tenir entre les différents acteurs intervenants dans le domaine de la gouvernance et de la justice foncière au Mali.

Ces réunions doivent favoriser l'amélioration de la coordination des efforts des acteurs de la gouvernance foncière et de l'accès à la justice au Mali. Elles sont présidées et convoquées par le Secrétariat Permanent de la Loi d'Orientation Agricole (SP/LOA) en collaboration avec le programme JASS.

C'est ainsi que le vendredi 11 mars 2022 s'est tenue la toute première rencontre dans la salle de réunion de la SP/LOA sis à Dibida.

1. Objectifs de la réunion :

Principalement, les objectifs recherchés par ces réunions sont :

- ❖ Initier une prise de contact entre les différents acteurs (domaines et zones d'intervention) ;
- ❖ Convenir avec les acteurs des modalités de déroulement des réunions mensuelles prochaines

- ❖ Assurer une meilleure coordination entre les acteurs pour éviter les doublons d'intervention ;
- ❖ Partager les ressources, les outils et promouvoir leurs utilisations en fin d'influencer positivement la qualité des programmes de gouvernance et d'accès à la justice foncière au Mali et au Sahel.

2. Mots d'ouverture de la réunion :

Les mots d'ouverture ont été prononcé par le secrétaire permanent du SP/LOA. Dans son allocution, il a mis l'accent sur la mission de sa structure et l'importance de la bonne coordination entre les acteurs du foncier au Mali. Il a également remercié l'initiative et l'engagement du programme JASS à travers Mercy Corps et ASI ainsi que tous les autres acteurs pour leurs participations.

A son tour, le Directeur de Programme JASS, après avoir présenté JASS, a placé la réunion dans son contexte. En effet ces réunions doivent être un espace d'échange entre les différents acteurs de la gouvernance foncière afin de favoriser une meilleure coordination des interventions ainsi que le partage des ressources et des bonnes pratiques entre les acteurs. L'objectif ultime est d'améliorer la qualité des programmes de gouvernance foncière et d'accès à la justice au Mali.

3. Tour de table et présentation des acteurs présents, leurs domaines et zones d'interventions

A travers un tour de table, les participants se sont présentés ainsi que leurs organisations et leurs domaines d'intervention. Dans le tableau suivant, nous vous présentons les données concernant les acteurs présents à la réunion.

Acteurs	Domaines et zones d'intervention
Mercy Corps	<ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir le partage des ressources et soutenir la coordination des acteurs de la gouvernance foncière et de l'accès à la justice à travers la coalition building ; • Zone d'intervention : Koutiala, Koulikoro, San, Niono et Bla
ASI	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place et renforcement des COFO ; • Formalisation des pistes pastorales ; • Séances de travail avec les communautés sur les points de blocage des pistes de transhumance ; • Soutien aux associations féminines sur le maraichage
ONG AMEDD	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place, renforcement et accompagnement des COFO ; • Expérimentation des outils de recherche ; • Porte trois (3) gros projets d'appui à la gouvernance foncière ; • Travaille avec LuxDev avec pour mission de trouver et valoriser des terres pour 252 personnes vulnérables ; • Action concertée avec le PNUD autour de la gestion pacifique et efficace des terres ;

	<ul style="list-style-type: none"> • Réalisations : 238 COFO mises en place et renforcées en capacité et en équipement (registre, mètre ruban, etc.) ; • Résultat d'étude des mécanismes de gestion des conflits disponibles et partageables ; • Zone d'intervention : Bla, Baraouli, régions de Ségou, Sikasso et Mopti.
Diakonia	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place et renforcement des COFO • Gestion des ressources naturelles
CNOP	<ul style="list-style-type: none"> • Mise œuvre des projets sur le foncier ; • Renforcement et accompagnement des paysans ; • Mise en place et renforcement des COFO ; • Responsable du programme de sécurisation forestière à Koulikoro ; • 117 COFO outillés en partenariat avec SP/LOA ; • Bénéficie d'appui de DAKONIA ; • Zone d'intervention : tout le territoire du Mali
Municipalités du Mali	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser et Mobiliser les paysans
Tonus	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place, renforcement et accompagnement des COFO ; • Zone d'intervention : koulikoro
FAO	<ul style="list-style-type: none"> • Assurer sa stratégie programme Pays ; • GRN et consolidation de la Paix ; • Fonction d'appui au gouvernement ; • Mise en place et/ou redynamisation des COFO ; • Zone d'intervention : échelle nationale
RP/Sefa	<ul style="list-style-type: none"> • Plaidoyer sur la gouvernance foncière et Gestion des COFO ; • Formation et accompagnement des COFO ; • Zone d'intervention : Sikasso, Kita, Kayes.
USJP	<ul style="list-style-type: none"> • Mets en œuvre des projets de master en gouvernance foncière ; sécurisation foncière, organisation de caravanes. • Réalise des études, des recherches en matière de justice foncière et oriente le domaine ; • Fait le plaidoyer pour que certains acquis de la LFA soient pris en compte • Collabore avec la SNV et la CNOP.
SNV	<ul style="list-style-type: none"> • Appui institutionnel au SP/LOA et accompagnement des COFO • Gouvernance locale de la gestion des ressources naturelles • Zone d'intervention : national
DRC	<ul style="list-style-type: none"> • Humanitaire (Paix, gestion conflits) et partage des ressources
HCT	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en œuvre de la charte de l'environnement et cadre domaniale
AOPP	<ul style="list-style-type: none"> • Appuie et accompagne des Paysans
NRC	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en œuvre du Logement, Terre et Propriété (LTP) ; • Renforcement de capacité, plaidoyer, coordination.
SP de la Reforme domaniale	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place en 2016. Constitution du NINACAD pour la mise en œuvre du cadastre au Mali. • Mise en place d'outils technique : guichet unique et foncier • Règlements aux Normes

4. Présentation de la politique foncière agricole (PFA)

Créé par l'arrêté n° 07 0554 MA-SG du 05 Mars 2007 fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement du Secrétariat Permanent du Comité Exécutif National du Conseil Supérieur de l'Agriculture, le SP/LOA a notamment pour rôle de veiller à l'harmonisation des interventions des différents départements ministériels et autres partenaires en matière de mise en œuvre de la Loi d'Orientation Agricole.

La Loi Foncière Agricole (LFA) de 2017 (Loi n° 2017-001) portant sur le foncier agricole, s'applique à l'ensemble des terres et espaces agricoles du domaine national à vocation agricole, elle traite également de la prévention des conflits et de la conciliation préalable. Elle est régie par 7 chapitres que sont :

- Les dispositions générales ;
- Les définitions ;
- Le régime foncier agricole ;
- L'accès aux terres agricoles ;
- La sécurisation des droits fonciers agricoles et des organes de gestion du foncier agricole ;
- Le contentieux du foncier agricole et des dispositions finales.

Selon le régime foncier agricole de la FLA, les niveaux de propriété des terres agricoles sont les suivants :

- Les terres agricoles de l'Etat ;
- Les terres agricoles des collectivités territoriales ;
- Les terres agricoles des particuliers ;
- Les terres agricoles des communautés rurales.

Pour ce qui est de la sécurisation des terres agricoles dans la loi foncière agricole, elle est institutionnalisée au niveau de chaque commune à travers :

- Un registre des possessions foncières des terres agricoles ;
- Un registre des transactions foncières des terres agricoles

Il existe également des outils de sécurisation foncière, à savoir

- L'attestation de détention coutumière (Art « 34 LFA et suivants » visé par le chef de village sur avis favorable de la COFO et légalisé par le maire de la commune ;
- L'attestation de possession foncière est délivrée par le maire de la commune sur présentation de l'attestation de détention coutumière sur avis favorable de la COFO ;
- Les deux attestations peuvent être individuelle ou collective, transmissible par succession ; cédées entre vifs à titre gratuit ou onéreux et sont enregistrés dans le registre des transactions ;
- Les attestations peuvent être mis en gage conformément à la Loi domaniale et foncière ;
- Le titre définitif de propriété (Guichet Unique_LDF)

En termes de structuration, les organes de gestion du foncier agricole sont au nombre de trois (3) :

- Les commissions foncières villageoises et de fractions (COFO)
- L'Observatoire National du Foncier Agricole (ONAF)
- Le contentieux du foncier agricole

La prévention des conflits ainsi que les procédures de conciliation préalables sont également des directives dont dispose la LFA.

5. Préoccupations /Contributions des participants

A la suite de la présentation sur la politique foncière agricole, des préoccupations ont été soulevées par certains participants en relation avec leurs expériences sur le terrain. Il s'agit :

- Du cas du régime définitif ;
- De l'application du quota de 15% des terres allouées aux jeunes et aux femmes ;
- De la différence entre le titre foncier et le titre de propriété ;
- De l'initiative du guichet unique pour le titre foncier ;
- Du développement des axes de collaboration pour le partage et pour le plaidoyer ;
- Du décret d'application en souffrance pour le financement des COFO ;
- De l'harmonisation des outils et approches sur le foncier
- JASS travaillera avec le SP/LOA pour développer un site Web où toutes les ressources clés de la gouvernance foncière seront centralisées en tant que guichet unique pour les ressources. A cet effet, JASS a recruté un consultant qui visitera tous les acteurs pour identifier et organiser les principales ressources de gouvernance foncière ;

6. Difficultés enregistrées par les acteurs sur le terrain :

- Problème d'homologation des PV de conciliation auprès des juridictions
- Collaboration difficile entre les COFO et les tribunaux,
- Financement des COFO villageoises (dispositif en souffrance) ;
- Non implication des administrateurs ou du SP/LOA dans la mise en place des COFO de certaines localités par les acteurs ;
- Faible collaboration entre les programmes intervenants dans les mêmes ;
- Absence d'un espace approprié de partage des ressources documentaires avec des canaux accessibles à tous les acteurs de la gouvernance foncière.

7. Recommandations

Les participants ont tous été unanimes sur l'importance d'une telle réunion pour les acteurs de la gouvernance foncière au Mali. Ainsi, à l'issue de la réunion, les recommandations suivantes ont été faites pour l'amélioration de l'initiative. Il s'agit de :

- Les acteurs doivent mutualiser les ressources et informer sur les actions en cours en vue d'éviter les doublons.
- Dresser une liste des principaux problèmes de la gouvernance foncière ;
- Etablissement de la cartographie des acteurs par programmes et par zones. Pour ce faire, une liste en ligne sera partagée avec les acteurs pour inclure la liste des questions de gouvernance foncière et d'accès à la justice nécessitant l'attention des membres du forum. JASS proposera un format pour la base de données des COFO sur la base de l'ébauche partagé par l'AMEDD et la liste des questions à finaliser par le SP/LOA et à partager avec tous les acteurs avant la réunion d'avril 2022 ;
- Identifier des thématiques lors des réunions et les classer par ordre de pertinence. Ces thématiques identifiées feront progressivement l'objet de mini-atelier lors des prochaines réunions pour en tirer des recommandations pertinentes et exécutoires ;
- Continuer le plaidoyer des actions prioritaires sur le foncier ;
- Former ou renforcer les juges et/ou magistrats sur la LFA (déjà commencé par la CNOP) ;
- Faciliter la collaboration entre les tribunaux et les COFO pour l'homologation des PV de conciliation ;
- Inviter les justices/instances aux prochaines réunions ;
- Créer un groupe WhatsApp pour les participants à la réunion.

8. Défis majeurs évoqués :

Parmi les problèmes clés identifiés lors de la réunion, notamment par ASI, citons :

- a) Comment financer les COFO ? A noter qu'il a été fait mention par la CNOP une expérimentations pilotes d'approches locales pour le financement des COFO villageoises. Le SP a également mentionné les travaux en cours sur le décret d'application pour leur financement. En effet, pour le moment, ceux sont les COFO communales qui ont une source de financement de leurs activités. Or, c'est au niveau villageois que se passent la plupart des activités.
- b) Comment s'assurer que les COFO peuvent correctement élaborer des PV de conciliation, de non-conciliation acceptable pour les tribunaux ?

- c) Comment promouvoir l'accès à la terre pour les femmes, les jeunes et les autres groupes exclus, y compris l'application de la loi des 15 %

9. Conclusion :

Cette rencontre fut un succès avec l'engagement de tous les acteurs pour continuer dans cette dynamique. Les participants ont exprimé leur appréciation et leurs félicitations au SP/LOA et aux initiateurs de ces réunions notamment JASS. Les prémices de collaboration et de pertinence de pareille réunion ont été observées. Entre autres, nous avons par exemple la FAO qui a pu retrouver un acteur qu'il recherchait pour une collaboration future (FENAJER).

Liste des acteurs ayant pris part à la réunion :

Acronyme	Nom complet de l'acteur
ALERT International	ALERT International
AMEDD	Association Malienne d'Éveil au Développement Durable
AMM	Association des Municipalités du Mali
AOPP	Association Des Organisations Professionnelles Paysannes
ASI	Adam Smith International
AVS	Association Vivre au Sahel
CNOP	Coordination Nationale des Organisations Paysannes
DIAKONIA	DIAKONIA
DRC	Conseil Danois pour les Réfugiés
USJPB	Université des Sciences Juridiques et Politiques de Bamako
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FENAJER	Fédération Nationale des Jeunes Ruraux du Mali
GDCOM	Groupe pour le Développement Communautaire du Mali
HCC	Haut Conseil des Collectivités
HELVETAS	Association Suisse Pour la Coopération Internationale
Mercy Corps	Mercy Corps
NRC	Conseil Norvégien pour les Réfugiés
RP -SEFA	Réseau de Plaidoyer pour la sécurisation foncière agricole au Mali
SNV	Organisation Néerlandaise de Développement
SP-RDF	Secrétariat Permanent de la Reforme Domaniale et Foncière
SP/LOA	Secrétariat Permanent de la Loi d'Orientation Agricole
ONG TONUS	ONG TONUS